

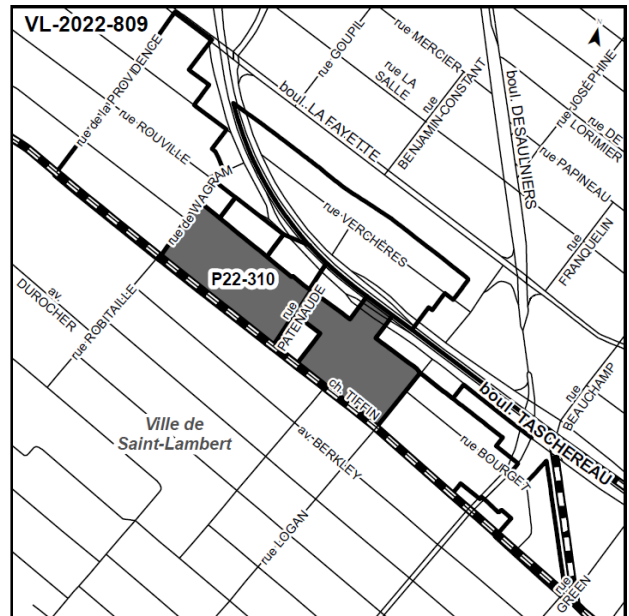
Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 4 octobre 2022, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

- *Projet de Règlement VL-2022-809 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de permettre l'usage Promoteur d'évènement artistique avec installation dans la zone P22-310 et de permettre l'usage accessoire Bar pour certaines zones institutionnelles (district de Lemoyne-de Jacques-Cartier).*

La zone concernée P22-310 par ce projet de règlement est indiquée en gris sur le croquis.

Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.



2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement aura lieu le 1^{er} novembre 2022 à 19 h, dans la salle du conseil de l'arrondissement, 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 18 octobre 2022.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil